

Une voix: Un certain dissentiment, en effet.

M. Crouse: On s'y est opposé non pas à cause du principe en jeu mais à cause de la façon dont le ministre s'y est pris pour mettre en œuvre cette politique. Il l'a fait dans le secret, dans une ambiance de portes closes, de mélodrame, qui a soulevé le dissentiment dont j'ai parlé. Si le ministre avait, en termes clairs, fait part à la Chambre de son intention d'engager des spécialistes de l'extérieur, je crois que les députés auraient approuvé cette initiative. Une telle façon d'agir aurait donné à quiconque l'aurait adoptée un aperçu de ce que pensait le citoyen Canadien, une préoccupation que le gouvernement prétendait avoir lorsqu'il a tenté d'obtenir un mandat de la population en 1968, même si, bien entendu, il n'a jamais rien fait pour le prouver. Si le ministre des Finances avait suivi une telle voie à cette occasion, il n'aurait probablement pas présenté un bill de l'impôt que les particuliers et les entreprises commerciales jugent inacceptable et dont les conséquences ne peuvent que nuire au progrès futur de notre pays.

Je ne dirai pas que j'ai lu le bill, car cela ne pourrait être qu'une plaisanterie. Je doute qu'ils soient bien nombreux les députés qui ont lu cette volumineuse liste de propositions que le ministre des Finances a présentée. A mesure que je parcours le bill rapidement, je suis inquiet de constater que, dans l'élaboration des politiques fiscales, on s'est employé avant tout à accroître les revenus sans se préoccuper, ou si peu, des effets paralysants des impôts sur les entreprises, les affaires et l'initiative au Canada.

• (3.00 p.m.)

A mon avis, il nous faut des politiques fiscales qui ne freineront pas l'expansion économique. A titre de Canadien intéressé à la question, je ne peux m'empêcher de me demander quelle a été, exprimée en dollars, l'importance, de la perte d'expansion économique dans notre pays depuis que le ministre des Finances a présenté son Livre blanc sur les réformes fiscales. La confusion et la frustration datent de ce moment-là et, en l'absence de toute précision quant aux objectifs envisagés, le monde des affaires, les investisseurs et les entrepreneurs n'ont pas bougé.

D'où je viens, dans la région atlantique, nous savons qu'il faut apprêter un navire avant un voyage. Nous savons que le capitaine doit tracer la route à suivre à l'aide de la carte et du compas, que le navire soit à voiles ou à vapeur. De toute évidence, c'est la manière pratique et ordinaire de procéder en toute chose. A ma connaissance, le ministre des Finances ne l'a pas encore fait et je lui conseille cette méthode. Les gens aiment savoir où ils vont. Par ailleurs, quand il prépare un voyage, le capitaine ne dit pas à l'équipage de se présenter le lundi, ou le mardi, ou peut-être le mercredi; il leur dit quel jour il lève l'ancre et l'équipage a une période définie pour se préparer. C'est tout ce que je demande du ministre des Finances: qu'il cesse de disserte, de proposer des amendements et des sous-amendements à un projet de loi de 707 pages, car cela ne peut que jeter les Canadiens dans une plus grande confusion.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est écoulé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, j'interviens pendant quelques minutes cet après-midi parce que je voudrais commenter certaines observations de mon voisin de droite, le député d'Edmonton-Ouest. Il a traité dans son discours d'aujourd'hui bon nombre de sujets, mais il a été particulièrement éloquent, me semble-t-il, lorsqu'il a parlé de vivre de notes de frais.

L'hon. M. Lambert: De cette logique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je reconnais comme lui qu'il y a lieu d'instaurer l'équité. Si l'on critique le fait de vivre à même les notes de frais, il faut appliquer cette critique à tous. Les gens ne devraient pas jouir d'un niveau de vie plus élevé par suite de ces additions cachées, qu'elles soient employées par l'industrie privée, la Fonction publique, les syndicats, les associations professionnelles ou encore les organismes sans but lucratif. Je devrais donc commencer par dire que nous sommes d'accord pour exprimer notre inquiétude pour tout ce qui touche ce domaine.

Il me semble cependant que la question à l'étude dans ce bill fiscal est celle des notes de frais, dont les contribuables doivent payer 50 p. 100. Le député a parlé des notes de frais des dirigeants syndicaux, des fonctionnaires des différents gouvernements et des représentants de diverses associations professionnelles. Quand ces personnes se rendent à des congrès, engagent des frais qu'ils débitent à l'employeur, l'organisme ou l'association, ce sont ceux-ci qui vérifient les frais et à qui il incombe de veiller à ce qu'on n'abuse pas de leurs fonds.

Que le député sache que les dirigeants syndicaux ne débitent pas impunément des frais inutiles; il leur faut faire vérifier et examiner leurs notes de frais par les délégués du syndicat. Je peux aussi lui dire, fort de mon expérience en tant que trois fois délégué au Bureau international du travail à Genève, aux frais du gouvernement fédéral, que lorsque, ayant accompli un tel voyage, on soumet une note de frais au gouvernement, cette note est vérifiée minutieusement.

Je me rappelle qu'une fois mon compte de dépenses avait été rectifié parce que je n'avais pu, à cause des conditions atmosphériques, quitter Genève tôt le matin tel que prévu et que j'avais dû attendre jusqu'au milieu de la matinée et même plus tard. J'avais donc dû y prendre mon petit déjeuner. Je l'avais inscrit sur ma facture. Mes collègues à la Chambre savent que je ne suis pas un gros mangeur.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Pourtant mon compte de dépenses fut rectifié et on déduisit le montant de ce petit déjeuner car il n'avait pas été prévu dans les dispositions antérieurement prises. Je ne m'opposai pas à le payer; il ne m'avait coûté que quelques francs suisses. Je tiens ainsi à vous prouver que les comptes de dépenses des fonctionnaires de l'État font l'objet d'un contrôle serré de la part du Trésor et ensuite de l'Auditeur général. Et c'est ce qu'il faut. Je dirais que d'autres associations en font autant. Je suppose que c'est ce que font l'Association canadienne du Barreau, l'Association médicale canadienne, et ainsi de suite. Toutefois, les gens qui en font les frais devraient s'assurer qu'ils ne se font pas exploiter.